

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-10-10-1

Séance du vendredi 3 juillet 2009

### CONTRIBUTION 2009 À L'INFOBEST VOGELGRUN/BREISACH

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°CG 2008/I- 12e/01 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
- VU la délibération n° 12e/01-07 de la Commission Permanente du 19 janvier 2007 relative à la reconduction de l'Infobest Vogelgrun/Breisach pour la période 2007-2009,
- VU la convention relative au fonctionnement et au financement de l'Infobest Vogelgrun/Breisach pour la période du 1.01.07 au 31.12.09, entrée en vigueur le 1.01.07,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- confirme la participation financière départementale annuelle pour 2009 à l'Infobest Vogelgrun/Breisach, d'un montant de 24 900 €, afin de permettre son versement au SIVOM pays de Brisach, maître d'ouvrage de l'instance.

- Les crédits nécessaires sont inscrits sur le programme F712, chapitre 65, fonction 048, nature 6562, opération 2009-F712-6538 du budget départemental 2009.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions